

Sanction disciplinaire : pouvoir de l'employeur et pièges à éviter

Prérequis

Aucun

Objectifs pédagogiques

- Connaitre l'étendue de vos droits et leurs limites
- Identifier les éléments constitutifs d'une faute
- Appliquer une sanction proportionnée et identifier les recours possibles du salarié
- Respecter la procédure disciplinaire

Public visé

Dirigeant, directeur de site, responsable de service, manager, professionnel des ressources humaines

Programme

Un pouvoir disciplinaire encadré par des normes

- Code du travail et convention collective
- Rôle et champ d'application du règlement intérieur

Analyser le comportement du salarié pour apprécier la faute

- Distinguer les faits constitutifs d'une faute et les faits non fautifs
- Comment, quand et qui constate la faute ?
- De la faute légère à la faute lourde : apprécier les typologies de faute

Déterminer la sanction en fonction de la gravité de la faute

- Avertissement, rétrogradation, mutation
- Mise à pied disciplinaire ≠ mise à pied conservatoire
- Licenciement disciplinaire

Prononcer la sanction et respecter la procédure

- Les différentes étapes à respecter selon la procédure choisie
- Entretien préalable et droit à la défense du salarié
- Notification de la sanction & évaluation de ses conséquences

Les limites à ne pas franchir

- Respect des délais et prescription, non cumul des sanctions
- Peut-on sanctionner un salarié protégé ?
- Risques de harcèlement et de discrimination

Sanction disciplinaire : pouvoir de l'employeur et pièges à éviter

Méthodes et supports pédagogiques

- Mises en situation sur scénarios préétablis
- Pédagogie active et participative
- Feuille d'émargement
- Attestation de présence
- Évaluation des compétences acquises : QCM, Cas pratiques, Quiz

L'intervenant

Spécialiste du droit social au sein de Orcom

Durée, date et lieu

Durée	Date	Lieu
1 jour (7h) – de 9h à 17h	26 avril 2022	Cité de l'Agriculture - Orléans

- La confirmation d'inscription vous sera adressée par mail.
- Si la formation devait être annulée faute de participants vous seriez également prévenu par mail 15 jours avant le début de la formation.

Coût de la formation

Tarif adhérent AREA	550,00€ HT (soit 660,00€ TTC) / personne / 2 sessions
Tarif non adhérent AREA	650,00€ HT (soit 780,00€ TTC) / personne / 2 sessions

Le +

- Un groupe de 12 participants maximum, tous professionnels de l'agroalimentaire afin de partager des expériences et des préoccupations concrètes.
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Afin de répondre aux différentes contraintes merci de nous contacter.



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie : action de formation.

